

# Aide au départ en vacances

<b>Objectif de l'aide</b>	Favoriser le départ en vacances des publics les plus fragiles et leur permettre de s'évader de leur quotidien le temps de quelques jours
<b>Public</b>	Tout habitant de Beaucouzé en situation de fragilité financière
<b>Forme de l'aide</b>	Aide financière pour un séjour de 4 jours minimum consécutifs dans un centre agréé VACAF
<b>Conditions de ressources</b>	Avoir un quotient familial CAF inférieur ou égal à 500 €
<b>Procédure de demande</b>	La demande est à faire auprès du CCAS. Etude préalable de la situation lors d'un rendez-vous à l'aide des documents demandés. Les demandes de séjour en dehors des centres agréés VACAF seront étudiées en commission permanente.
<b>Montant</b>	Aide de 50 euros par personne composant le foyer. Cette aide est doublée pour les personnes en situation de handicap. Cette aide ne peut être octroyée qu'une fois par an après déduction des bons VACAF.
<b>Mise en œuvre de l'aide</b>	L'aide est versée directement à la structure d'accueil ou de manière très exceptionnelle au bénéficiaire.